

**DEPARTEMENT DU VAR**

**DIRECTION DE LA GESTION IMMOBILIERE ET FONCIERE**

**Route Départementale n° 14  
Aménagement de giratoires**

**Commune de GRIMAUD**

Vu pour être annexé à  
notre arrêté en date  
du 17 JUILLET 2022  
à Toulon, le

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI

**ETAT PARCELLAIRE**

**ETAT PARCELLAIRE  
DES IMMEUBLES A ACQUERIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GRIMAUD**

COMMUNE DE GRIMAUD										RD 14 – Aménagement de giratoires	
N° PLAN PARCEL LAIRE	DESIGNATION CADASTRALE					PARCELLE MUTEE		PARCELLE HORS EMPRISE RESTANT LA PROPRIETE DES EXPROPRIES		PROPRIETAIRE EXPROPRIE	
	Section	N°	Adresse Ou lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	Propriétaire exproprié	
1	CW	26	La Boal	536	Terre		3		533	<u>Inscrit à la matrice cadastrale :</u>  Monsieur REVEILLE Jean  <u>Propriétaire réel :</u>  Monsieur REVEILLE Jean Gabriel Marie, né le 28 juin 1947 à CORTE (Haute Corse), Retraité, Agriculteur, divorcé de Madame GARELLI Brigitte, demeurant domaine de La Boual – 198 Chemin Saint Pierre à GRIMAUD (83310)	
<b><u>ORIGINE DE PROPRIETE :</u></b>											
<p>Bien propre à Monsieur REVEILLE Jean pour l'avoir recueilli dans la succession de Madame LOVERA Marthe décédée à GRIMAUD le 22 avril 2005. Veuve en uniques noces de Monsieur VINCENS Aimé.</p> <p>En l'état d'un testament authentique aux termes duquel elle a institué pour légataire universel Monsieur REVEILLE Jean.</p> <p>L'attestation immobilière après ce décès a été établie par Maître LONG, Notaire associé à GRIMAUD, le 28 octobre 2005, publiée au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN le 16 décembre 2005 – Volume 05P n° 15380 –</p>											

**ETAT PARCELLAIRE  
DES IMMEUBLES A ACQUERIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GRIMAUD**

COMMUNE DE GRIMAUD										RD 14 – Aménagement de giratoires	
N° PLAN PARCEL LAIRE	DESIGNATION CADASTRALE					PARCELLE MUTEE		PARCELLE HORS EMPRISE RESTANT LA PROPRIETE DES EXPROPRIES		PROPRIETAIRE EXPROPRIE	
	Section	N°	Adresse Ou lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	Propriétaire exproprié	
2	CW	25	Route des Oliviers	3 202	Terre		52		3 150	<u>Inscrit à la matrice cadastrale :</u>  Epoux FERNANDES CERQUEIRA/ALMEIDA ALVES  <u>Propriétaire réel :</u>  Monsieur FERNANDES CERQUEIRA Filipe Augusto, né le 31 mars 1965 à ESQUEIROS VILA VERDE (Portugal), Artisan Maçon, et son épouse Madame ALMEIDA ALVES CERQUEIRA Maria Lucia, née le 18 novembre 1964 à VILA VERDE (Portugal), Employée de Maison, tous deux soumis au régime matrimonial Français de la communauté, demeurant ensemble La Boal - Route des Oliviers à GRIMAUD Adresse précisée lors de l'enquête : <a href="#">Villa Hortensia – 809 Route des Oliviers à GRIMAUD (83310)</a>	

**ORIGINE DE PROPRIETE :**

Bien de communauté d'entre les époux FERNANDES CERQUEIRA/ALMEIDA ALVES CERQUEIRA pour l'avoir acquis de Monsieur REVELLE Jean aux termes d'un acte reçu par Maître LONG, Notaire associé à GRIMAUD, le 16 février 2007, publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN le 2 mars 2007 – Volume 07P n° 3041 -

**ETAT PARCELLAIRE  
DES IMMEUBLES A ACQUERIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GRIMAUD**

COMMUNE DE GRIMAUD										RD 14 – Aménagement de giratoires	
N° PLAN PARCEL LAIRE	DESIGNATION CADASTRALE					PARCELLE MUTEE		PARCELLE HORS EMPRISE RESTANT LA PROPRIETE DES EXPROPRIES		PROPRIETAIRE EXPROPRIE	
	Section	N°	Adresse Ou lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	Propriétaire exproprié	
3	CW	24	La Boal	1 541	Terre		60		1 481	<u>Inscrit à la matrice cadastrale :</u>  Madame BAIN Geneviève  <u>Propriétaire réel :</u>  Madame BAIN Geneviève Marie Elisabeth, née le 9 janvier 1976 à GASSIN, Professeur des Ecoles, épouse de Monsieur DHAUSSY Frédéric avec qui elle est mariée sous le régime de la communauté, demeurant Le Berlioz - Tour 1- 96 Avenue des Castelles à LA GARDE <u>Nouvelle adresse :</u> La Treille - 1135 chemin Saint Joseph - 83310 GRIMAUD	

**ORIGINE DE PROPRIETE :**

Bien propre à Madame BAIN Geneviève pour lui avoir été attribué en pleine propriété aux termes d'un acte reçu par Maître BAIN, Notaire associé à DRAGUIGNAN, le 17 juillet 2013, publié au 1<sup>er</sup> Bureau du service de la Publicité Foncière de DRAGUIGNAN le 13 septembre 2013 – Volume 13P

n° 8889 – contenant entre vifs à titre de partage anticipé par les époux BAIN/TUPIN qui se sont réservé le droit de retour et l'interdiction d'aliéner – La donation a eu lieu avec la clause d'exclusion de la communauté -

**ETAT PARCELLAIRE**

**DES IMMEUBLES A ACQUERIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GRIMAUD**

COMMUNE DE GRIMAUD										RD 14 – Aménagement de giratoires	
N° PLAN PARCELLAIRE	DESIGNATION CADASTRALE				PARCELLE MUTEE		PARCELLE HORS EMPRISE RESTANT LA PROPRIETE DES EXPROPRIES		PROPRIETAIRE EXPROPRIE	Propriétaire exproprié	
	Section	N°	Adresse Ou lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°			Surface (m <sup>2</sup> )
5	CV	38	Route de Sainte Maxime	22 429			84		22 345		
4	CW	23	La Boal	18 625	Terre		88		18 537		
<p><u>Inscrit à la matrice cadastrale :</u></p> <p>Consorts REVEILLE</p> <p><u>Propriétaire réel :</u></p> <p>➤ Madame REVEILLE Anne-Marie Cécile Henriette, née le 9 septembre 1944 à CAMPILE (Haute Corse), célibataire majeure, Retraitée, demeurant 11 Lotissement Le Revel – 140 rue de l'Armagassal à MARAUSSAN (34350)</p> <p>➤ Monsieur REVEILLE Jacques Maurice Marie, né le 14 juillet 1946 à SAINT FLORENT (Haute Corse), veuf de Madame MATEU Annie, Syndic d'Immeubles, demeurant Résidences du Port à SAINT TROPEZ (83990)</p> <p>➤ Monsieur REVEILLE Pierre Mathieu Marie, né le 17 juillet 1949 à SAINT TROPEZ, célibataire majeur, Retraité, demeurant 8 Rue Buttura à CANNES (06400)</p>											

											<p>➤ Monsieur REVEILLE Bernard Ange Marie, né le 9 juin 1955 à SAINT TROPEZ, célibataire majeur, Agent Commercial, demeurant Morsenbroicher Weg 37D-40470 à DUSSELDORF (Allemagne)</p> <p>➤ Monsieur REVEILLE André Emmanuel Marie, né le 11 février 1957 à SAINT TROPEZ, célibataire majeur, Gardien, demeurant Résidence Porto Di Mar – Immeuble Alcyon à CAVALAIRE SUR MER (83240)</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

ORIGINE DE PROPRIETE :

Biens indivis d'entre les consorts REVEILLE ainsi que l'on va l'expliquer :

- Succession de Madame REVEILLE Elisabeth Paule Marie Henriette décédée à GRIMAUD le 23 octobre 1994, en l'état de célibat et ab-intestat. Laissant pour seul héritier Monsieur REVEILLE Joseph, son frère germain. Ledit sieur REVEILLE Joseph a déclaré renoncer à la succession au profit de ses sept enfants, savoir :
  - \* Messieurs REVEILLE Jacques, Jean, Pierre, Bernard, Mathieu et Paul
  - \* Madame REVEILLE Anne-Marie
 L'attestation immobilière après ce décès a été établie par Maître LONG, Notaire susnommé, le 25 août 1995, publiée au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN les 19 octobre et 22 novembre 1995 – Volume 95P n° 10236 – suivie d'une attestation rectificative en date du 20 novembre 1995 publiée le 22 novembre 1995 – Volume 95P n° 11210 –
- Partage entre Monsieur REVEILLE Joseph et ses sept enfants, tous susnommés et attributaires à raison de 1/7<sup>e</sup> pour chacun d'eux, de biens indivis, aux termes d'un acte de partage reçu par ledit Maître LONG le 25 août 1995, publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN les 19 octobre et 22 novembre 1995 – Volume 95P n° 10233 – suivie d'une attestation rectificative en date du 20 novembre 1995 publiée le 22 novembre 1995 – Volume 95P n° 11208 –

➤ Succession de Monsieur REVEILLE Mathieu décédé à GRIMAUD le 8 janvier 2001, en l'état de célibat et ab-intestat.

Laissant pour seuls héritier ses six frères et sœur survivants, savoir :

\* Messieurs REVEILLE Jacques, Jean, Pierre, Bernard et Paul

\* Madame REVEILLE Anne-Marie

L'attestation immobilière après ce décès a été établie par Maître LONG, Notaire susnommé, le 17 décembre 2003, publiée au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN le 5 février 2004- Volume 04P n° 1557 –

➤ Attribution en totalité et en pleine propriété aux consorts REVEILLE, à raison de 1/5 pour chacun d'eux, aux termes d'un acte reçu par ledit Maître LONG, le 19 novembre 2004, publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN les 20 décembre 2004 et 27 janvier 2005 – Volume 04P n° 16047 – suivie d'une attestation rectificative en date du 21 janvier 2005 publiée le 27 janvier 2005 – Volume 05P n° 1088 – contenant le partage de biens indivis comme sus analysé